



Utilisation de contenu

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 23 octobre 2007

Bonjour, Je suis chargé de projet au comité d'éducation pour la santé des deux sèvres. je souhaiterais utiliser un de vos contenus pour expliquer le décret du 15 novembre 2006 au bar hôtel restaurant. Merci d'avance

Réponse :

Cela ne devrait pas poser de problème. Ayez cependant la gentillesse de formuler votre demande avec un peu plus de précision en écrivant à contact@dnf.asso.fr Merci